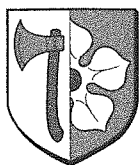


COMMUNE
DE
SCHIRRHEIN
67240



ARRETE MUNICIPAL

**portant réglementation temporaire de
circulation 1 rue du Muguet du 14 au
25 septembre 2026**

Le Maire de la Commune de SCHIRRHEIN

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-24, L2212-1 et suivants,
- VU le Code de la Route et notamment l'article R 110-1, R 110-2, R411-5 et suivants,
- Considérant l'incidence des travaux de pose et de raccordement d'une station de relevage sur le réseau d'assainissement existant, dans le cadre des travaux d'aménagement du lotissement Neuen Acker,
- Vu la demande formulée par la société TP SATER de Soufflenheim en date du 7 août 2026,

ARRETE

- Article 1 : La circulation des véhicules au droit du 1, rue du Muguet, sera rétrécie en chaussée et le stationnement des véhicules et la circulation des piétons seront interdits dans l'emprise des travaux, du 14 au 25 septembre 2026.
- Article 2 : La vitesse de circulation sera limitée à 30 km/h maximum dans la zone des travaux.
- Article 3 : La Société TP SATER, intervenante, installera les dispositifs de signalisation conformément à la réglementation en vigueur.
- Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bischwiller,
 - la Société
 - L'affichage.



Le Maire,

Patrick SCHOTT